

Appel à projets du Défi-clé Hydrogène vert - Phase 2 : « Appel à projets Cofinancement de Thèses »

Date limite d'envoi des propositions : 22 mai 2026 minuit

Votre contact : defi-cle-h2@univ-toulouse.fr

1. Objet

La Région via le défi-clé « Hydrogène vert » vise à encourager la structuration de la communauté scientifique régionale autour cette thématique. C'est dans ce contexte qu'a été créé le Pôle Rhyo - **Pôle de recherche et d'innovation régional sur l'hydrogène vert** dont les thématiques sont les suivantes :

- Production d'hydrogène dont l'électrolyse, la thermoconversion, la photocatalyse,... et hydrogène naturel.
- Stockage de l'hydrogène à l'état solide, liquide, comprimé ...
- Utilisation directe de l'hydrogène pour la production d'énergie (piles à combustible, combustion de l'hydrogène) et pour la synthèse d'autres combustibles renouvelables (SAF, biométhane, méthanol...)
- Maîtrise de la sécurité des technologies de l'hydrogène dont les capteurs, la modélisation de la détonique
- Hydrogène et société : enjeux sociétaux et économiques liés au déploiement des technologies hydrogène.

L'appel à projets est ouvert à une large gamme de TRL depuis la recherche de base jusqu'au niveau prototype, soit des TRL dans la gamme [0 -5/6].

2. Bénéficiaires éligibles

Les laboratoires ou équipes évaluées par l'HCERES dont les tutelles sont des établissements publics d'enseignement supérieur et/ou de recherche de la région Occitanie, des organismes de recherche présents dans la région Occitanie, des établissements privés régionaux chargés de mission de service public en recherche. Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- Projet s'inscrivant dans le périmètre scientifique du défi-clé Hydrogène vert ;
- Co-financement acquis à la clôture de l'appel à projets (voir ci-dessous).

3. Financement des allocations doctorales et accompagnement :

Les fonds mis à la disposition par la Région permettent le financement de demi-bourses. Tout projet de thèse dans le cadre du présent appel devra donc être assorti d'un co-financement (par les établissements, des partenaires industriels, sur fonds propres, etc...). Plusieurs co-financeurs peuvent participer au co-financement.

Le montant de la contribution de la Région à l'allocation doctorale sera de 75 000 €* maximum, incluant 50% du salaire et de l'accompagnement. Les candidats devront apporter un cofinancement équivalent ou supérieur.

* Vu le [code de la recherche](#), notamment son article L. 412-2 ;

* Vu le [décret n° 2009-464 du 23 avril 2009](#) relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche ;

* Vu l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel,

4. Recommandations

Le défi-clé souhaite favoriser les projets collaboratifs. A qualité comparable, les projets collaboratifs impliquant différents laboratoires de la région Occitanie seront donc favorisés par rapport aux projets portés par un seul laboratoire. Les projets interdisciplinaires sont également encouragés. Des projets collaboratifs avec des acteurs hors région Occitanie sont éligibles. Cependant, à qualité égale, priorité sera donnée aux projets réunissant des acteurs de la région Occitanie.

Des attestations de co-financement définitivement acquis devront être fournies avec le dossier de soumission. Un modèle d'attestation est proposé dans l'annexe B du présent appel. Il est nécessaire d'établir une attestation pour chaque co-financier.

La subvention du contrat doctoral du présent appel à projet s'arrêtera le 31 décembre 2029.

Mode de soumission :

Les propositions devront être envoyées par email au format pdf à l'adresse suivante : defi-cle-h2@univ-toulouse.fr

La proposition devra suivre la trame indiquée dans l'annexe ci-après.

Calendrier :

Lancement de l'appel à projets : 30/03/2026

Dead-line pour la soumission : 22/05/2026

Réponses aux porteurs : 12/06/2026